

VILLE DE RUEIL-MALMAISON

& LA DIRECTION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

RÉUNION D'INFORMATION
MARDI 10 MARS 2026 _ 18h15

à l'école les Trianons en partenariat
avec le Conservatoire Municipal de Rueil-Malmaison /
Conservatoire à Rayonnement Régional

PREMIER DEGRÉ (CM1-CM2)

CHOM

CLASSES à HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS : 01 30 83 45 52

Du 9 au 27 mars 2026

À QUI S'ADRESSENT LES CLASSES CHAM ?

Afin de permettre aux élèves de concilier scolarité et pratique artistique soutenue en musique, la circonscription de Rueil-Malmaison propose un dispositif de classes à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) en partenariat avec le Conservatoire Municipal à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison. Ces classes s'adressent à tout élève entrant en classe de C.M.1 à la rentrée 2026, ayant une appétence pour la musique et souhaitant y consacrer davantage de temps tout en continuant une scolarité ordinaire.

OÙ SONT SITUÉES LES CLASSES CHAM ?

L'école des Trianons accueille les deux dispositifs C.H.A.M. : l'un sur le niveau C.M.1 et l'autre sur le niveau C.M.2.

ORGANISATION

Le fonctionnement de ces classes est fondé sur des textes de cadrage nationaux. Deux demi-journées par semaine sont spécifiquement organisées afin de pratiquer la musique dans trois disciplines (instrumentales, formation musicale et chant chorale) au sein du conservatoire. Le déplacement jusqu'au conservatoire est assuré par l'enseignant. Un seul instrument peut être travaillé dans le cadre de ces horaires aménagés.

RECRUTEMENT POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

La procédure de recrutement en C.H.A.M. est harmonisée à l'échelle du département des Hauts-de-Seine selon des modalités et un calendrier défini. Une réunion d'information aura lieu le 10 mars 2026 à 18h15 dans les locaux de l'école des Trianons. Les classes C.H.A.M. sont déssectorisées. Votre enfant peut y être admis même si vous ne résidez pas sur le secteur de l'école des Trianons. Le nombre de places est limité. Une lettre d'intention pour candidater devra être adressée au directeur de l'école de votre enfant courant mars 2026. Dans ce courrier doivent y figurer : nom, prénom, date de naissance, école et classe fréquentée, instrument choisi, ainsi que vos coordonnées complètes (courriel compris). Vous devez également fournir une enveloppe affranchie à votre nom et adresse postale. Chaque élève candidat passera un test d'une trentaine de minutes devant un jury entre les 9 et 10 avril 2026 : il devra présenter un morceau instrumental, un chant de son choix et répondre à un entretien de motivation.

Important : l'admission en C.H.A.M.-C.M.1 ou en C.H.A.M.-C.M.2 n'implique pas forcément la poursuite en C.H.A.M.-6^{ème}. En effet, une autre commission sous l'autorité du D.A.S.E.N. a lieu pour déterminer les admissions en 6^{ème} C.H.A.M. L'admission dans l'une de ces classes ne donne pas lieu à une dérogation de secteur pour fratrie.

CHAM musique

INSPECTION DE LA 12^E CIRCONSCRIPTION

13 rue Cramail 92500 Rueil-Malmaison
01 30 83 45 52
ce.0922538j@ac-versailles.fr

ÉCOLE LES TRIANONS

13 rue Cramail 92500 Rueil-Malmaison
01 71 06 10 49
ce.09207055@ac-versailles.fr